



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 mai 2021**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents/Excusés : 03

Procurations : 03

Nombre de votes : 15

L'an deux mille vingt et un le 28 mai à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Eric CHASSAGNE, Maire.

**Conseillers municipaux présents :** CHASSAGNE Éric, QUEVAL-QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick, FOURÉ Estelle, MAYER Joëlle, ZALOGA Anna, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, LASSIGNARDIE Céline, CHAPALAIN Christian, RAIGA Claude, LE GOFF Yannick,

**Conseillers municipaux absents / excusés :** ROUX Sonia, MAGIS-TERLOUW Colette, SCHEID Éric,  
Procurations : ROUX Sonia à MAYER Joëlle, MAGIS-TERLOUW Colette à QUEVAL-QUIGNON Florence, SCHEID Éric à ZALOGA Anna,

**Secrétaire de séance :** LEONIDAS Christophe,

**Date de convocation du conseil municipal :** 20 mai 2021

*Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 121.11 du Code des Communes.*

*Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer,*

### **ADRESSAGE**

Monsieur le Maire informe que 4 numéros supplémentaires doivent être attribués : le 660, route de Lescodelpont, pour une construction neuve, le 140 pour une division de propriété : route des Vergers, le 632, route de la Gare pour un terrain doté d'une dalle béton et le 20 chemin des champs dans le cadre d'une potentielle vente. Compte tenu du peu de modifications, il convient de regrouper ces demandes sur la prochaine délibération, afin de transmettre au SNA (Service National de l'Adressage) une délibération exhaustive, et regrouper plus d'informations. Néanmoins, une nouvelle commande doit être passée pour les plaques n°108, 190, 1616 et 2213, manquantes, ces nouveaux numéros y seront ajoutés.

### **REMARQUES**

Un riverain de la place de l'église s'est rendu compte que l'ancienne plaque « place de la mairie » apposée sur le mur du salon de coiffure a été remplacée automatiquement par la « place de l'église », or il s'agit de la rue Aubé de Bracquemont. Cette incohérence sera prochainement rectifiée. En outre, il a fait part de l'absence de chronologie dans les numéros de la rue des Boulangers ; Monsieur le Maire explique que cette erreur de pose n'est qu'une inversion des numéros du riverain des 2 rues : des Boulangers et Impasse des Mulets : le changement sera effectué.

L'ancienne plaque rue « Bertran de Born » est mal orthographiée (avec le « d »), il convient de la remplacer par une nouvelle, devant le Bureau d'Informations Touristiques.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jill CASTLE qui indique que le panneau route de Soulalève est mal implanté ; Monsieur Christian Rougier s'interroge aussi pour la Boucle de Grange neuve. Monsieur Éric CHASSAGNE demande de recenser pour le prochain conseil municipal les panneaux qui seraient éventuellement mal positionnés.

En conclusion, la nouvelle commande comprendra donc 2 plaques de rue murales et 8 plaques de numéros. La délibération exhaustive sera rédigée dès lors que les demandes de corrections et/ou modifications seront collectées.

## REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Monsieur François JACOUTET, au sujet de l'implantation d'un panneau de rue Adolphe JACOUTET afin « d'inscrire dans la mémoire du village le nom d'un de ses enfants qui l'avait fait connaître, il y a plus de 100 ans, par ses travaux, même au-delà des frontières de notre pays ».

## PERSONNEL COMMUNAL

### CONTRAT SALLES MUNICIPALES

Le contrat arrive à son terme au 30 juin 2021 après une année très calme au niveau des locations communales et avec très peu de réservations. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour savoir s'il faut pourvoir au renouvellement, au remplacement, ou faire appel à candidatures.

Après débats, le conseil municipal, à l'unanimité, vu le nombre minime de réservations jusqu'à l'automne, sursoit à la décision de renouveler ce contrat : suspend celui-ci et se prononcera ultérieurement.

**Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

### APPRENTISSAGE

Madame la 1<sup>o</sup> adjointe expose que le recrutement suit son cours, une rencontre est prévue avec le professeur. Monsieur le Maire ajoute que les aides exceptionnelles à l'apprentissage, pour les collectivités, menaçaient de ne pas être renouvelées mais ce régime est poursuivi jusqu'au 31 décembre.

### AGENT SCOLAIRE

L'agent scolaire et périscolaire donne toute satisfaction son contrat est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2021. Renseignements pris, la stagiairisation lui sera proposée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme convenu, néanmoins pas sur le cadre d'emploi d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) car elle n'a pas de concours et ne souhaite pas le passer dans l'immédiat, même si elle dispose de toutes les qualifications nécessaires. Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire informe qu'elle sera nommée sur un poste d'adjoint technique, dans l'attente.

Les membres de l'assemblée émettent un avis favorable.

### NETTOYAGE DES LOCAUX

Lors des vacances scolaires, l'agent chargé de propreté des locaux regroupe ses heures de travail sur 2 jours. Cette organisation au vu de la conjoncture pose un problème d'organisation, notamment au niveau de la conjoncture et de la désinfection du secrétariat. Il est proposé de demander au cuisinier s'il peut assurer cette tâche. Compte tenu du quota d'heures dues qui lui incombe, au regard d'une année incomplète annualisée, il assurera des

tâches complémentaires au secrétariat. Le ménage de l'office du tourisme devra également être assuré en remplacement, lors des congés de l'agent. Il est nécessaire de voir s'il faut recruter quelqu'un pour 2h/semaine cet été.

## APC

Les statistiques de fréquentation de l'Agence Postale Communale (APC) sont tenues à disposition des élus qui le souhaiteraient.

## SECRETARIAT

Monsieur Christian CHAPALAIN informe qu'il ressort des réunions hebdomadaires que le travail du secrétariat de mairie est en retard. La question est de savoir pourquoi, de savoir si les conditions vont s'améliorer et à quel rythme ? Les causes sont multiples : le départ d'un agent et le recrutement, le changement de logiciels et les nombreuses formations afférentes, l'arrivée d'un agent qui doit être formé, ... Les investissements réalisés permettront d'améliorer les conditions et l'efficacité dans un certain délai. Dans l'attente, l'accueil du public est chronophage. Deux idées sont soulevées : l'aménagement des locaux d'accueil qui pourraient éviter que plusieurs agents se sentent obligés d'être monopolisés pour ne pas faire attendre le public, le 2<sup>ème</sup> point pour récupérer le retard serait de fermer un peu plus l'accueil au public pour permettre l'avancement du travail administratif. Monsieur le Maire ajoute que le cuisinier peut venir en renfort sur des dossiers ponctuels. Il rappelle que la volonté municipale est de privilégier la disponibilité pour les administrés, la mairie est ouverte sur de grandes amplitudes pour une petite collectivité. 9h à 12h et de 14 h à 18h les lundi, mardi, jeudi et vendredi et en théorie fermée au public le mercredi mais l'accueil est réalisé du fait de l'ouverture de l'agence postale communale qui est ouverte de 9h à 12h30 tous les matins de la semaine. Seul un jour de fermeture au trimestre est pratiqué, en aucune autre circonstance la mairie est fermée. L'agent administratif recruté est très volontaire et assure une bonne présence, la formation à acquérir est nécessaire mais une marge de bonne progression est envisageable. Il en est de même pour le potentiel informatique et la maîtrise de ces nouveaux outils par les agents, d'autant que le changement en cours d'année a augmenté les difficultés en raison des récupérations de données, des erreurs effectuées dans l'historisation, par les "incompatibilités" entre anciens et nouveaux logiciels, de la chronologie qui est bouleversée entre le 1<sup>er</sup> trimestre et le suivant, des méthodes différentes et tant que l'historique n'est pas repris, il est impossible d'avancer sur certains logiciels métiers ; les numérotations d'actes doivent être continues, les logiciels proposent d'autres types de format. Aussi l'efficacité réelle des outils n'entrera vraiment en action qu'en janvier prochain.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fermer la mairie ponctuellement et approuve la fermeture des 3 jeudis après midi du mois de juin, pour permettre la réalisation des formations informatiques indispensables, suivis du dernier jeudi toute la journée pour la fermeture trimestrielle nécessaire au classement et à l'archivage.

## **MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE N°D2021-05-01**

### **PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS EN SANTE ET EN PREVOYANCE**

Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, relate son entretien avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale), venue présenter la réforme de la participation employeur, qui tend à rendre obligatoire celle-ci. La protection sociale complémentaire permet aux individus de se couvrir en cas de maladie :

-la complémentaire santé : c'est la prise en charge d'une partie des dépenses de santé non prises en charge par la sécurité sociale,  
-la complémentaire prévoyance : c'est la prise en charge d'une partie de la perte de revenu induite par un arrêt de travail. Il existe 3 niveaux de garanties en prévoyance : \*l'incapacité : couverture des pertes de revenu durant le congé maladie de l'agent (perte de 50% de la rémunération après 3 mois de congé maladie ordinaire) \*l'invalidité : en plus de l'incapacité, couverture des pertes de revenu liées à l'invalidité de l'agent jusqu'à l'âge légal de la retraite \*le complément retraite invalidité : en plus des deux couvertures précédentes, octroi d'un niveau de retraite équivalent à celui qu'aurait eu l'agent s'il avait travaillé jusqu'à l'âge légal de la retraite.

Il rappelle le dispositif légal :

-Loi n°2007-148 du 2 février 2007 : légalisation de la participation de l'employeur public aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

-Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 : fixe les modalités d'application de la loi.

La décision de participation en labellisation (en santé et / ou en prévoyance) doit être délibérée puis soumise au Comité Technique (CT) pour les collectivités de moins de 50 agents. Les modalités de versement doivent être définies comme suit : la participation doit être fixée sous forme d'un montant unitaire (en euros) par agent, elle peut être modulée pour des raisons sociales (revenus et famille) et elle vient en déduction de la cotisation due par l'agent. Il soumet au vote de l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Sous réserves de l'avis favorable du CT,

-approuve de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la commune de Trémolat dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 dans les conditions suivantes :

-énonce que les bénéficiaires sont : les fonctionnaires, les agents contractuels de droit public et de droit privé,

-précise qu'il appartient de déterminer les montants unitaires attribués par risque par mois et par agent en équivalent temps plein, à savoir 10 € pour la santé et 10 € pour la prévoyance, sans distinction liée au revenu ou à la situation familiale, pour les contrats dits labellisés,

-autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles ces mesures et leur exécution.

-dit que les crédits sont prévus au budget.

**Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

### **SMD3 (SYNDICAT DES DECHETS DE LA DORDOGNE)**

Le SMD3 oppose à la commune l'obligation de faire tester la solidité du pont de la Route des Berges, en vue de délocaliser les conteneurs poubelles de leur emplacement du Bourg, à proximité des salles des fêtes, vers un nouveau point de collecte au parking du bassin nautique. Leurs véhicules sont des engins de 40 tonnes, Monsieur le Maire leur a rappelé qu'ils allaient collecter le camping, la réponse a été que le problème se pose de la même façon. Afin de ne pas en rester là, il informe l'assemblée qu'il a pris contact avec le Conseil Départemental, et l'Unité d'Aménagement du Bugue (qui sollicite le service des ouvrages). A l'issue, compte tenu de l'urgence, il a signé un devis avec CTSM pour faire procéder à l'étude, car cette société doit réaliser le diagnostic du pont routier de Calès-Trémolat et doit se

rendre sur place. Celui-ci se chiffre à 1 000€ HT pour le diagnostic du pont de la route des Berges, ce qui libèrerait le camping d'un poids assez lourd et permettrait de poursuivre sur le nouveau PAV (Point d'Apport Volontaire). Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, qu'en cas d'avis négatif, le projet serait abandonné.

Monsieur Christian CHAPALAIN relance le sujet des poubelles à la gare, avec l'arrivée prochaine des riverains, il faudrait déplacer les bornes en retrait. Monsieur le 2<sup>o</sup> adjoint rappelle son opposition à l'implantation de poubelles coté entrée de la gare. Monsieur le Maire suggère de les faire déplacer contre la clôture de l'atelier communal en les mettant plus en retrait. Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe informe que malgré tous ses efforts, le seul interlocuteur du SMD3 concernant ce sujet-là, reste injoignable.

Pour répondre à Madame Joëlle MAYER, concernant les poubelles à proximité de l'aire de camping-car, Monsieur le Maire informe que la recherche de terrains se poursuit pour déplacer les PAV, il réitère sa demande à l'assemblée de proposer un terrain bien placé pour le faire, un choix judicieux de ne pas être à proximité des maisons.

Monsieur Yannick LE GOFF interroge sur les solutions mises en place par le SMD3 pour les touristes et camping-caristes, avec l'arrivée de la saison touristique. Monsieur le Maire informe que tous les élus ont été destinataires du courrier de Monsieur le Président du SMD3 qui se félicite de la baisse du prix, pour les personnes âgées des aides seront demandées aux collectivités pour faire la gratuité aux personnes qui ont besoin de protections, que pour les camping-caristes des badges à usage unique seront à disposition en mairie et à l'office du tourisme, puis par la suite avec une application téléphone (qui ne sera pas disponible cet été).

### **FEUX D'ARTIFICES N°D2021-05-02**

Monsieur le Maire expose que le Comité des Fêtes n'est pas d'accord avec la décision prise par le conseil municipal, en séance du mois de mars, au motif que la subvention et la participation communale devraient être cumulées pour faire une enveloppe globale à régler à Pyroma pour les feux d'artifices du 13 juillet. Monsieur le Maire rappelle l'historique et sollicite l'avis des membres de l'assemblée.

- approuve le fait que la commune s'acquitte de la facture des traditionnels feux d'artifices du 13 juillet, auprès de la Société Pyroma,
- fixe l'enveloppe communale à 3200€,
- précise que le comité des fêtes renonce à sa subvention, qui sera retirée,
- délègue la logistique de l'évènement au comité des fêtes qui devra faire respecter les mesures sanitaires, en vigueur,
- dit que les crédits seront prévus au budget.

**Résultat du vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1**

### **VOIRIE**

#### **DEVIS PROGRAMME 2021 N°D2021-05-03**

Monsieur Patrick MATHIOTTE, 2<sup>o</sup> adjoint, expose que 2 devis ont été reçus pour le programme de voirie 2021, un troisième est en attente. Les chaussées suivantes sont concernées : carrefour de Grange Neuve, route de Lescodelpont, route de la Queyrie et rue

Fenelon. Il détaille les longueurs concernées et ajoute que les travaux de la route de Lescodelpont se chiffre à 24 000€ à elle seule, il propose de scinder les 1 150 m en 2 phases dont une 1<sup>ère</sup> moitié<sup>(\*)</sup> cette année pour rester dans l'enveloppe de voirie budgétée. Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux énoncés ci-dessus,
- dit que l'enveloppe d'investissement de 30 000€ prévue au budget doit être respectée,
- donne capacité au bureau de faire le choix de l'entreprise, moins-disante, à réception des 3 devis,
- ajoute qu'une somme est prévue en point à temps et pour 2 500.00€,
- mandate Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, pour signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement du programme de voirie 2021.

**Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

*(\*) sachant qu'en raison d'une construction neuve en cours, les engins de travaux risquent d'abimer le revêtement neuf.*

#### CCBDP

Une réunion de voirie de la CCBDP, à laquelle Monsieur le Maire a assisté s'est tenue à Cadouin le 29 avril 2021 pour présenter le programme 2021 de voirie communautaire.

#### EAUX PLUVIALES LE CINGLE

Monsieur Christian ROUGIER informe qu'à la cabane, un riverain reçoit les eaux pluviales dans sa cour lors d'épisodes fortement pluvieux. Monsieur le Maire répond que le problème est connu et plusieurs solutions ont été essayées ; c'est plus important, même, pour son voisin d'en face à Terre Basse. La CCBDP a pris en charge le dossier de cette voie qui est communautaire et de leur compétence pour faire un caniveau. Monsieur le 2<sup>o</sup> adjoint précise que le riverain de Terre Basse accepte de recevoir les eaux, il faut installer un avaloir et conventionner avec lui.

#### RUE FENELON

Monsieur le 2<sup>o</sup> adjoint fait part des remarques des riverains de la rue Fenelon qui supportent des préjudices des eaux pluviales à cause du dénivelé. La question sera étudiée avec l'entreprise choisie pour la voirie.

#### ROUTES DEPARTEMENTALES

Lors de sa rencontre avec Monsieur David BRUGERE de l'unité d'aménagement du Bugue, celui-ci a fait part à Monsieur le Maire des travaux de réfection de la route de Limeuil, de l'entrée en agglomération jusqu'au nouvel aménagement du centre bourg. Ce dernier lui a fait part de l'état beaucoup plus dégradé de la rue Aubé de Bracquemont de l'ancienne Poste à la Croix du Port. Cette demande sera étudiée par l'Unité d'Aménagement (UA) du Bugue, soit l'enveloppe financière pourra englober la totalité soit une partie de la route de Limeuil sera laissée au profit de l'autre, qui sera refaite jusqu'à la Croix du Port.

#### PDIPR

Monsieur le Maire porte à connaissance le mail du Bureau du Développement de l'Itinérance Douce Touristique, du Département de la Dordogne, ainsi que du devis qui

l'accompagne dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Or il sollicite les informations auprès de Mesdames Estelle FOURE et Sonia ROUX, 3<sup>e</sup> adjointe, qui n'ont pas connaissance de la finalisation du projet, non plus. L'évaluation se monte à 6 730.00€ HT pour le balisage, ce qu'avait refusé l'ancienne communauté du Terroir de la Truffe. Ce seraient les boucles n°6 et 7 de 6.4 et 12.4 km soit 1 974.00€ pour l'entretien par la CCBDP et le GIASC. Il ajoute que le moment n'est pas venu de trancher sur le sujet, car le dossier n'est pas suffisamment abouti.

## TERRE

Monsieur le Maire a recontacté l'acquéreur de la terre stockée à proximité de la gare, pour l'informer du tarif fixé par le conseil municipal, lors d'une précédente séance, à 10€ le m<sup>3</sup>. Il se charge de trouver une solution pour l'acheminer. Monsieur Christian CHAPALAIN demande d'étudier avec des prestataires, un devis de transport pour la lui faire livrer, de façon à ce qu'elle ne stagne pas sur place, plus longtemps.

## PIERRE DU CHEMIN DES CHAMPS

Un administré de la Cabane, professeur au Muséum d'Histoires Naturelles à Paris, à adressé un courrier pour la pierre de Soulalève, afin de ne pas commettre l'erreur de la dessoucher ou l'abimer ; il est prêt à venir l'expertiser. Ont également été évoquées les pierres levées et une borie proche de chez lui.

## VOIE SANS ISSUE / CHEMIN DE TERRE BASSE

Au niveau de l'impasse Le Boucher, Monsieur Christian ROUGIER informe que les riverains se plaignent de l'enlèvement du panneau voie sans issue, ce qui leur cause des problèmes avec les camping-cars, qui ne peuvent plus tourner. Il relate également un éboulement sur le chemin de Terre Basse, partie piétonne au bout de l'impasse, un mur de soutènement s'est éboulé.

## ACCEPTATION DE DON N°D2021-05-04

Monsieur le Maire indique qu'un généreux donateur qui souhaite rester anonyme a fait un don à la commune d'un montant de 200€ par chèque.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

- préserve l'anonymat,
  - accepte le don de 200€,
- dit qu'il sera imputé au compte 7713 "libéralités reçues" sur le budget de la commune de Trémolat,
- charge Monsieur le Maire de remercier le donateur.

**Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

## DEMANDE DE RETROCESSION DE CONCESSION N°D2021-05-05 COMPTE RENDU DE DELEGATION DU MAIRE

Monsieur le Maire explique qu'il a été saisi d'une demande de rétrocession de concession inutilisée dans le cimetière communal de Trémolat.

Vu le code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L 2122-22, 8 ;  
Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 déléguant au maire une partie de ses pouvoirs ;

Vu l'arrêté F052/R4/2014 portant réglementation de la police du cimetière ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame L. Corinne demeurant à Badefols sur Dordogne et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont : acte en date du 18 décembre 1997, enregistré au service des impôts de Bergerac pour une concession temporaire de 50 ans, au montant réglé de 1575francs soit 240 euros. Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, elle déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 132 euros.

Monsieur le Maire rend compte qu'il a approuvé la rétrocession de concession C3-7 à la famille LAFON, par délégation du conseil municipal,

- dit que celle-ci sera rétrocédée au prorata temporis de 132€,
- cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits du budget de la commune,
- précise qu'il rédigera un arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal, prend acte.

## BAIL LOCAL CAFE ASSOCIATIF

Monsieur le Maire informe que le projet de bail de l'ancienne boucherie, délibéré en séance d'avril N°D2021-04-10, était en bonne voie mais, lors de la signature de l'état des lieux, des éléments sont venus compliquer la situation. Il donne la parole à Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe et Monsieur Christian CHAPALAIN pour en rendre compte. De nombreux points nécessitent de nouvelles négociations, dues aux conditions de la propriétaire. D'autres éventualités sont proposées et soumises à débats. Maintien du local, changement de local, arrêt du projet... La réunion publique d'information du Café Village, lieu participatif, associatif... et l'occasion de faire appel aux idées et bonnes volontés de tous est prévue dans le local de l'ancienne boucherie dès demain et les flyers sont imprimés. Néanmoins un choix s'impose au conseil municipal.

Après un tour de table et expressions de chaque point de vue, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de poursuivre le projet de café associatif dans le local de l'ancienne boucherie. **Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

## BAIL PRECAIRE : COMMUNE/CAFE VILLAGE

### CAFE ASSOCIATIF LOCAL DE L'ANCIENNE BOUCHERIE N°D2021-05-06

Monsieur le Maire rappelle que la réunion de présentation du projet de Café Associatif porté par l'association Café Village en partenariat avec la municipalité de Trémolat aura lieu Samedi 29 mai 2021 sur le parking de l'ancienne boucherie. Le projet est engagé, il informe qu'il est nécessaire de définir les clauses du bail précaire avec l'association et que le conseil municipal l'autorise à signer ce contrat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la signature d'un bail précaire, pour le local sis 135 rue Bertan de Born, entre la commune et l'association Café Village,
- précise que celui-ci sera établi pour une durée d'une année : du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022,
- fixe le montant du loyer à 450€ mensuels,



- demande qu'une attestation d'assurance soit fournie par le locataire,
- dit que le contrat précaire avec l'association, le bail communal, ainsi que son état des lieux qui fera foi pour l'association, seront annexés à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail précaire, comportant l'ensemble des clauses définies ci-dessus, avec Madame Joëlle MAYER, Présidente,
- dit que les crédits seront inscrits au budget.
- mandate Monsieur le Maire pour signer le bail

*Madame Joëlle MAYER, Présidente, ne participe pas au vote => 14 votants*

**Résultat du vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0**

#### CONVENTION D'OBJECTIFS CAFE VILLAGE N°D2021-05-07

Le projet de Café Associatif porté par l'Association Café Village, constitue un élément essentiel de la vie village, a pour objet de permettre à tous les Trémolacois de s'impliquer dans un lieu convivial, d'échanges, d'interactivités, destiné à créer du lien social.

Au regard de l'intérêt communal de ces actions, la commune de TREMOLAT souhaite apporter son soutien, notamment financier, à l'association pour permettre la création de ce site.

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 prévoit que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsqu'une subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixe ce montant à 23 000 €.

D'autre part, il est à noter que l'article L1611-4 du code général des Collectivités territoriales précise que « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

Pour l'année 2021, la subvention globale accordée par la commune de Trémolat est de 20 000€, somme destinée à l'investissement pour l'achat de matériel, trésorerie nécessaire au financement d'un loyer et participation possible à l'emploi d'un salarié à temps partiel. A ce titre, compte tenu de l'importance de la subvention au regard des autres associations, dans un esprit de partenariat fondé sur des objectifs communs, et dans le respect de la liberté d'initiative et d'autonomie de cette association, il apparaît souhaitable de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Trémolat et l'association Café Village. Cette convention permettrait également de contrôler la gestion et l'utilisation des aides municipales.

Ainsi, elle fixe les objectifs pour la période conventionnée et les règles qui régiront les relations entre la commune de Trémolat et l'association Café Village. De plus, elle décrit les modalités de financement, les moyens humains et matériels accordés à l'association. Les modalités de versement de la subvention sont décrites dans la convention établie du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022. La convention aura une durée d'un an renouvelable tacitement, si le bail précaire est reconduit. Si tel est le cas, cela engendrera sa reconduction et un avenant adopté au moment du vote du budget primitif de l'année considérée déterminera le montant de la subvention globale accordée. Elle entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- approuve la convention d’objectifs et de moyens entre la commune de Trémolat et l’association Café Village, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- octroie une subvention globale de 20 000 € au Café Village au titre de l’année 2021, conformément au vote du budget primitif,
- dit que le versement de la subvention sera imputé au compte 65748.

Madame Joëlle MAYER, Présidente, ne participe pas au vote => 14 votants

**Résultat du vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0**

Madame Joëlle MAYER informe qu’elle a reçu des mails très encourageants pour l’association, les gens sont très contents. Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe ajoute que les commentaires sur Facebook sont très positifs également. Monsieur Yannick LE GOFF indique qu’il a reçu, d’administrés, des compliments pour la gestion énergique du village.

Les élus doivent se répartir des tournées pour assurer efficacement les distributions de tracts en porte à porte.

**DECISIONS MODIFICATIVES N°1 - N°D2021-05-08**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l’exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d’approuver les décisions modificatives suivantes :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Dépenses imprévues	022	2 000,00		
Remb. frais au GFP de rattachement			62876	2 000,00
Rémunération du personnel non titulaire	6413	15 000,00		
Subventions de fonctmt aux ass. & autres			6574	15 000,00
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 000,00</b>		<b>17 000,00</b>

Il invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les écritures ci-dessus.

Madame Joëlle MAYER, Présidente, ne participe pas au vote => 14 votants

**Résultat du vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**DECISIONS MODIFICATIVES N°1 - N°D2021-05-08b**

Complète la délibération N°2021-05-08

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l’étude effectuée par La Poste relative à la mise en place de l’adressage ayant été suivie de travaux, il convient de passer les écritures afférentes à son intégration. Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d’approuver les décisions modificatives suivantes :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				<b>7 560,00</b>
Installations de voirie			2152-041	7 560,00
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>				<b>7 560,00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				<b>7 560,00</b>
Frais d’études			2031-041	7 560,00
<b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>				<b>7 560,00</b>

Il invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les écritures ci-dessus.

**Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

## COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

### ECOLE / CANTINE

Un conseil école s'est tenu le 29 avril 2021 suivi d'un autre, extraordinaire, le 18 mai, pour demander dérogation auprès de l'académie, pour le maintien de la semaine scolaire à 4 jours. Unaniment, la semaine de 4 jours est sollicitée.

Le cuisinier a calculé le coût repas cantine de 2.33€ malgré des produits locaux, frais et/ou bio, dont le prix est plus élevé, le cahier des charges est respecté; le gain se fait sur les produits bruts (non transformés).

### AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (A d'aP)

Monsieur Christian Rougier explique qu'il a réalisé un bilan à mi-parcours de l'Ad'AP déposé en préfecture. Quelques travaux ont pris du retard avec la pandémie COVID, Monsieur le Maire lui a confié ce dossier, pour poursuivre l'avancement de cet agenda. Un carillon sans fil sera installé très prochainement pour l'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de la mairie, en remplacement de l'existant qui est détérioré. Des devis viennent d'être signés pour la mise en accessibilité des WC des salles des fêtes : barres d'appui et siphons lavabo déportés.

### PERMANENCES ELECTIONS

Les élections Départementales et Régionales se tiendront en double scrutins les 20 et 27 juin 2021. Les tableaux établis arbitrairement sont présentés ; chacun a la possibilité en fonction de ses disponibilités d'échanger son tour de permanence avec un autre élu.

Monsieur le Maire sollicite un membre de l'assemblée pour récupérer des fournitures à la mairie de Vergt, les créneaux horaires sont très restreints. Monsieur Patrick MATHIOTTE, 2<sup>ème</sup> adjoint se propose.

### TRAVAUX CHAUFFERIE SALLE DES FETES

Monsieur le 2<sup>o</sup> adjoint expose que les travaux de mise en conformité sont bien avancés : ventilation haute et basse réalisées, le plâtrier est intervenu également, il ne reste que la porte. Le menuisier a prévu d'intervenir en juin. Il est urgent d'avancer sur ce dossier pour faire venir l'APAVE et ensuite transmettre ces données à la préfecture pour faire lever les prescriptions.

### LOGEMENT DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe qu'il est très régulièrement sollicité pour des logements, notamment celui de l'école, pour des saisonniers du Vieux Logis qui souhaitent se loger. Hier, une demande particulière a été formulée pour une personne qui nécessite d'être mise à l'abri. Il interroge l'assemblée sur le problème de la salle de bain dont l'étanchéité n'est pas bonne. Madame la 1<sup>o</sup> adjointe a demandé un avis au plombier. Celui-ci considère que les

aménagements provisoires, qui coûteront de l'agent ne seront jamais opérationnels, il exprime la possibilité plus rationnelle de revoir le logement dans sa globalité avant de s'engager dans la voie de travaux coûteux et ponctuels. Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, demande l'avis des membres de l'assemblée.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité :

- considère que le logement n'est pas louable, en l'état
- décide de ne pas effectuer de travaux précaires inutiles,
- poursuit l'idée de réaménagement global des locaux.

**Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

### MISE A L'EAU

Les travaux de la mise à l'eau au bassin nautique font l'objet de malfaçons, la fédération de pêche a demandé à l'entreprise de les reprendre provisoirement, en attendant une baisse conséquente du niveau de l'eau l'an prochain, qui permettra de rebétonner l'ensemble.

### HLM

L'appel d'offre des HLM a été clôturé, il y a eu 7 candidatures de maîtrise d'œuvre enregistrées, elles sont à l'étude.

### FESTIVAL CHABROL

Madame Joëlle MAYER, présente les affiches et programmes. Les détails pratiques ont été prévus avec le 2<sup>o</sup> adjoint pour la circulation, les interdictions de stationnement et parkings...Le programme est très riche, en présence des enfants CHABROL qui parraineront l'évènement : Ateliers enfants, tables rondes, ballades en 2CV sur inscription, projections de films, tournage d'un court métrage en partenariat avec les cinémas. Etc... France Bleu Périgord fera un direct, place de l'église, le samedi matin, France 3 fera un reportage. La très bonne surprise a été le partenariat avec les commerçants du village. Toutes les volontés sont les bienvenues, une cagnotte est en ligne, le but est d'arriver à maintenir la gratuité, annoncé pour les animations...

### QUESTIONS DIVERSES

#### GINKO

Madame Joëlle MAYER rappelle que la plaque en hommage au Trémolacois centenaire doit être apposée à l'aire de jeux. Les préconisations de la société de contrôle de l'aire de jeux, il faut que se soit sur le pilier d'entrée.

#### NUISIBLES

Monsieur Christian ROUGIER fait part d'une invasion de ragondins à proximité du ruisseau. Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint se charge d'appeler le lieutenant de louvèterie, pour connaître la procédure.

**FLEURISSEMENT**

Monsieur Patrick MATHIOTTE, 2° adjoint indique qu'il n'y aura pas de commission fleurissement, il est trop tard dans la saison et le devis sera reconduit sur la base de l'an passé.

**AGENDA – REUNIONS A VENIR**

La présentation au public du café village aura lieu le 29 mai 2021 à l'ancienne boucherie.

La commission de contrôle des listes électorales se tiendra le 31 mai 2021 à 14 heures.

Les Dimanches 20 et 27 juin 2021 se tiendront les élections Régionales et Départementales. Bureau de vote : Le Grenier.

Le Festival CHABROL animera le village les 26 et 27 juin 2021.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 juin 2021, Salle Le Grenier.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h59*